

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES SUBVENTIONS À DES AUTEURS PAR LA COMMISSION DU CENTENAIRE

Question n° 2087—**M. Thompson:**

1. Quels sont les noms et les titres des auteurs qui ont reçu des subventions de la Commission du centenaire?

2. Ces auteurs ont-ils publié des ouvrages et, dans le cas de l'affirmative, lesquels?

Le document est déposé.

[Français]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° 201? Je demande que les autres avis de motion soient réservés.

[Traduction]

Demande n° 201—**M. Barnett:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes et des autres communications échangées entre le Canada et les États-Unis d'Amérique depuis l'adoption par le Parlement, le 16 juillet 1964, de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, en ce qui a trait à la publication par le gouverneur en conseil d'une ou plusieurs listes de coordonnées géographiques de points à l'aide desquelles des lignes de base peuvent être déterminées, conformément aux dispositions de la Loi.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les documents échangés entre les deux gouvernements sont, bien entendu, confidentiels. La révélation des communications mentionnées ne profiterait certes pas aux négociations actuellement en cours entre les États-Unis, le Canada et d'autres pays. C'est pourquoi je suis obligé de demander à mon ami de retirer sa motion ou de la faire réserver jusqu'à ce que nous ayons tous deux l'occasion d'en discuter.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'apprendre au moins du ministre l'existence de certains documents relatifs à l'objet de cette motion. Nous pouvons discuter de l'opportunité du dépôt des documents à ce moment-ci, mais je crois qu'il serait bon, étant donné les circonstances, de reporter cette motion en vue d'un débat.

[M. Byrne.]

L'hon. M. Martin: Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il faille disposer ainsi d'une affaire qui concerne, de toute évidence, des documents confidentiels. La Chambre l'a décidé plusieurs fois: on ne doit pas déposer les documents de ce genre, surtout lorsqu'on mentionne que d'importantes négociations sont en cours à leur sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre sait que le député a le droit de choisir et qu'il a demandé le report de la motion en vue d'un débat. Puisqu'il en est ainsi, la présidence peut seulement décider qu'elle soit reportée en vue d'un débat.

Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: Entendu.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ D'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES AVANT LA 2^e LECTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a demandé notre collaboration aujourd'hui, au sujet du programme considérable dont il a saisi la Chambre. Pour s'assurer de cette collaboration, pourrait-il déférer le bill sur l'unification des forces armées, au comité permanent de la défense nationale avant la deuxième lecture, pour que les témoignages nécessaires puissent y être entendus? En chargeant le comité de siéger à cette fin, on éviterait une grande partie des délibérations qui, autrement, devront se dérouler à la Chambre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le moyen le plus rapide et le plus efficace de ce faire consiste à terminer, en un jour ou deux, le débat à l'étape de la deuxième lecture et, effectivement, les longues délibérations sur le fond du bill, et à déférer ensuite la question au comité approprié.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'esprit de collaboration n'est pas tellement marqué dans cette réponse.

LES FINANCES

LE COMITÉ MINISTÉRIEL DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LA PRÉSENCE DU MINISTRE DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de la